

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1887

18 août 2011

SOMMAIRE

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l.	90538	Dyamatosa Spf S.A.	90538
Aberdeen Property Investors IIM S.A. ...	90561	Eagle 1 S.à r.l.	90566
Adonis S.A.	90547	Eagle 2 S.à r.l.	90567
AEIF LH Sub 09 S.à r.l.	90546	Eagle 3 S.à r.l.	90567
AEIF LH Sub 10 S.à r.l.	90546	Eagle 4 S.à r.l.	90573
Alifa S.A.	90540	Eagle 5 S.à r.l.	90573
Alphadoz Benelux S.A.	90562	Eagle 6 S.à r.l.	90573
AMB Villebon Holding S.à r.l.	90566	Eagle 7 S.à r.l.	90574
Ammag S.à.r.l.	90547	Eagle 8 S.à r.l.	90574
Anchor Invest S.à r.l.	90547	Eagle GP S. à r.l.	90566
Andethana Immobilière S.A.	90547	Eagle LP S. à r.l.	90566
Atlantic Invest S.A.	90548	E.G. Capital S.A.	90562
Ba'dol S.A.	90554	Eldora S.A.	90554
Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A. ...	90549	ELISA Européenne et Luxembourgeoise d'Investissements	90573
Best Fortune S.à r.l.	90549	EuroCore Property 1 S.à r.l.	90574
BLME Umbrella Fund Management S.à r.l.	90555	EuroCore Property 2 S.à r.l.	90576
BNL International Investments	90560	EuroCore Property 3 S.à r.l.	90576
Brookwood S.à r.l.	90554	GEC SA	90548
BTI-Building Technology International Corporation S.A.	90539	Héméra-Ingénierie	90575
Caduceus Investment S.A.	90560	Inception Holdings S.à r.l.	90530
CanLux AB Investments One S.à r.l.	90574	Jacuzzi Luxco S.à r.l.	90576
Captiva MPV S. à r.l.	90567	Mokwalo S.A.	90568
CFSH Secondary Opportunities S.A. SI- CAR	90561	Mokwalo SPF S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial - Société Anonyme	90568
Compagnie Luxembourgeoise de Finance- ment de Commerces	90561	NS Luxembourg S.A.	90548
Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l. ...	90549	PanAlpina Sicav	90540
C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planifica- tion de Travaux Industriels	90560	RDC International S.à r.l.	90555
Curzon Investments S.A.	90561	SSCP Rotor Holdings S.C.A.	90553
CWI Holding S.à r.l.	90562	Sweet Port S.A.	90560
Cyesa S.A.	90562	Tie Rack Luxembourg S.A.	90539
Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	90567	Torremolinos Private S.A. SPF	90540
		WGC - Worldwide Glass and Ceramics In- vestment S.A.	90539

Inception Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 161.565.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Pallister Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered under number 325948,

represented by Virginie Zacchino with professional address at 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 7 June 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Inception Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Pallister Holdings Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47 765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Pallister Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 325948, ici représentée par Virginie Zacchino, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Inception Holdings S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Pallister Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47 765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ZACCHINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2011. LAC/2011/27766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 juin 2011

Référence de publication: 2011086200/432.

(110096470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 226.334.078,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.117.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2011

- Le mandat de Mme Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.
- Le mandat de Mme Anja Lakoudi, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, gérant de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.
- Le mandat de M. Randall Wade, résidant professionnellement au 333, Clay Street, TX77002 Houston, USA, gérant de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de M. Randall Wade prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.
- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommée réviseur d'entreprise agréé de la société avec effet au 1^{er} janvier 2011.
- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2011085758/28.

(110095902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Dyamatosaf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.310.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011088238/19.

(110099021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

BTI-Building Technology International Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.303.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 9 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ième} Chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- BTI-BUILDING TECHNOLOGY INTERNATIONAL CORPORATION SA, ayant eu son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (RCS B 73 303)

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2011085794/15.

(110095880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

WGC - Worldwide Glass and Ceramics Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.315.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 9 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ième} Chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- WGC- Worldwide Glass and Ceramics Investment SA, ayant eu son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer (RCS B 73 315)

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Bakhta TAHAR

Liquidateur

Référence de publication: 2011086009/15.

(110095882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Tie Rack Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 54.838.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011 au siège social

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 28 février 2011 que:

- Le conseil d'administration prend acte de la démission de:

* Monsieur Andrew Merriman, administrateur, avec effet au 26 mars 2010;

* Monsieur Corrado Colli, administrateur, avec effet au 15 octobre 2010.

- Le conseil d'administration décide de coopter en remplacement des administrateurs démissionnaires:

* Mr. Matteo Marchetta, Directeur Financier, demeurant à Flat 48 Primrose Mansions, Prince of Wales Drive, London SW11 4EF (UK), administrateur, avec effet au 1^{er} avril 2010:

* Mr. Simon Onslow, Administrateur de sociétés, demeurant au 40 Cobham Road, Kingston, Surrey KT1 3AF (UK), administrateur, avec effet au 15 octobre 2010.

Le mandat des administrateurs cooptés prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Conformément à la loi, les actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de leur prochaine assemblée.

Pour extrait conforme

TIE RACK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011090034/24.

(110101183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Alifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 138.502.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087891/10.

(110098385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

PanAlpina Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.625.

EXTRAIT

(complément au dépôt auprès du RCS réf. L090129056 effectué en date du 17 août 2009)

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale tenue en date du 26 mars 2009 que les sommes qui n'auraient pas pu être distribuées aux personnes y ayant droit à la clôture de la liquidation ont été consignées auprès de la Caisse de Consignations, 3, rue du St-Esprit, L-1475 Luxembourg (caisse.consignation(a)ts.état.lu).

Pour PANALPINA SICAV (en liquidation)

BDO Tax & Accounting (anciennement BDO Compagnie Fiduciaire)

Murad IKHTIAR

Le liquidateur

Référence de publication: 2011088035/16.

(110098349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Torremolinos Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 161.369.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“VALON S.A.”, a “société anonyme”, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), here represented by Mr Giacomo Di Bari, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 27th 2011.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of “TORREMOLINOS PRIVATE S.A. SPF”.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The company has for exclusive object the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, such as the financial instruments in the sense of the law of August 5th, 2005 concerning the contracts of financial guarantee, and the cash and the assets of whatsoever form, held in an account, with the exception of any commercial activity.

The company may hold a participating interest in a company at the sole condition that it will not interfere in its management.

The company will take any measures to protect its rights and will carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining however within the limits established by the Law of May 11th, 2007 concerning the creation of a “société de gestion de patrimoine familial” (“SPF”).

Art. 3. The corporate capital is fixed at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) divided into two hundred (200) shares of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation’s shares may be created, at the owner’s option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders’ claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The company will reserve its shares to the following investors:

- a) a physical person acting within the framework of the management of its private holdings or
- b) a patrimonial entity acting exclusively in interest of the holdings deprived of one or several physical persons or
- c) an intermediary acting for aimed investors sub a) or b) of the present paragraph.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible. They may be removed at any time by general meeting of shareholders.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors, as appointed by general meeting, have the right to provisionally fill the vacancy, such a decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Pursuant to Article 60 of the Law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or by power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st July and shall end on 30th June of the following year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Friday of October at 11.00. a.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 30 June 2011.
2. The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "VALON S.A.", abovementioned.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

Second resolution

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130); Mrs Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143); Mr Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086); Mr Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

Third resolution

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a «société anonyme», with registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), ici représentée par Monsieur Giacomo Di Bari employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 mai 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «TORREMOLINOS PRIVATE S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs

de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000.-EUR) divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième vendredi du mois d'octobre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.-«LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130); Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143); Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086); Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.» est nommée Président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DI BARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7281. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011081712/331.

(110090605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

AEIF LH Sub 09 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087889/13.

(110099006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

AEIF LH Sub 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 147.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087890/13.

(110098981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Ammag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 154.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011087894/13.

(110098794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Adonis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 146.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 20 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.
Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

ADONIS S.A.

DONATI Régis

Administrateur

Référence de publication: 2011088125/15.

(110099654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Anchor Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21.06.11. Signature.

Référence de publication: 2011087896/10.

(110098788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Andethana Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 39, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 67.533.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011087897/10.

(110098785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Atlantic Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 88.990.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087898/10.

(110098378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

GEC SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 43.
R.C.S. Luxembourg B 103.376.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et du conseil d'administration tenus au siège de la société en date du 2 décembre 2010.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "GEC SA":

- la démission de Monsieur Christophe CYPRES de son poste d'administrateur et la nomination, en ses lieux et places de Madame Geneviève BORSUS, née à Rochefort (B), le 27 août 1942, demeurant à B-5580 Rochefort, 50, rue de Préhyr. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016

- prolonger le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Omer COLLARD, demeurant à L-9530 Wiltz, 24 Grand Rue,

ainsi que les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Marie-Sophie COLLARD, demeurant à B-6700 Arlon, Chemin de Peifferschhof, 48,

- Madame Annette BRULS, demeurant à CH-1072 Forel, 2, chemin en Albain

TOUS jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016

Il résulte du conseil d'administration, la prolongation, du mandat de l'administrateur délégué, de Madame Marie-Sophie COLLARD, prénommée, jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2016.

Wiltz, le 14 mars 2011.

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2011090102/24.

(110099431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

NS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 80.367.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Théo LIMPACH, Administrateur, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Marc MAISONNEUVE, Administrateur-Président, 98, rue Saint-Jean, CH-1211 Genève, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 28 juin 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- ERNST & YOUNG, société anonyme, cabinet de révision agréé, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B47771.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour NS Luxembourg

Société Anonyme

Référence de publication: 2011089266/20.

(110100135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.731.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.
Martinus C.J. Weijermans
Administrateur B

Référence de publication: 2011087899/14.

(110098263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Best Fortune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 100.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011087900/10.

(110098559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.749,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.413.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of June.

Before us, the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Contaq Latvian Advisers S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 141.561,

here represented by Mr. Ali Bouhrara, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given on 20 May 2011;

2) Argus Capital Partners II (Sub-Fund) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, Wests Centre, PO Box 76, St Helier, Jersey JE4 8PQ, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP 694, duly represented by its General Partner, Argus Capital (General Partner II) Limited, having its registered office at Kleinwort Benson House, Wests Centre, PO Box 76, St Helier, Jersey JE4 8PQ, Channel Islands, registered with the Companies Register of Jersey under number 91597,

here represented by Mr. Ali Bouhrara, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given on 11 May 2011, in Jersey;

3) Argus Capital Partners II A LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Academy House, 36 Poland Street, London W1F 7LU, United Kingdom, registered with the Companies Register of Jersey under LP 695, duly represented by its General Partner, Argus Capital (General Partner II) Limited, having its registered office at Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Helier, Jersey JE4 8PQ, Channel Islands, registered with the Companies Register of Jersey under number 91597,

here represented by Mr. Ali Bouhrara, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given on 11 May 2011, in Jersey;

4) Argus Capital Partners II B LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Academy House, 36 Poland Street, London W1F 7LU, United Kingdom, registered with the Company House under registration number LP 11659, duly represented by its General Partner, Argus Capital (General

Partner II) Limited, having its registered office at Kleinwort Benson House, Wests Centre, PO Box 76, St Helier, Jersey JE4 8PQ, Channel Islands, registered with the Companies Register of Jersey under number 91597,

here represented by Mr. Ali Bouhrara, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given on 11 May 2011, in Jersey;

5) Syntaxis Mezzanine Fund I LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office 13-15, Victoria Road, Alexander House, BGU-GY1 St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey, under registration number 871, duly represented by its General Partner, Syntaxis Capital G.P. Limited, with registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, registered on the Records of the Island of Guernsey, under registration number 47223,

here represented by Mr. Ali Bouhrara, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given on 13 May 2011, in Guernsey;

6) Tiroler Elektronik Holding GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at c/o Prof. Dr. Anton Kathrein, Strasse 1, A-6342 Niederdorf bei Kufstein, Austria, registered with the county court of Innsbruck, Austria, under registration number 289900z,

here represented by Mr. Ali Bouhrara, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of proxy, given on 31 May 2011, in Rosenheim;

The said proxies, initialed “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole members (the “Members”) of Contaq Latvian Cable Holding I S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of forty thousand one hundred Euro (EUR 40,100), having its registered office at 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under section B, number 141.413, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 5 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 27 September 2008, n° 2366, modified pursuant to a deed of the undersigned notary on March 5, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 22, 2010, n°836 (the “Company”).

The appearing parties representing the whole share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand six hundred forty-nine Euro (EUR 7,649) to bring it from its current amount of forty thousand one hundred Euro (EUR 40,100) up to an amount of forty-seven thousand seven hundred forty-nine Euro (EUR 47,749);

2. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Members unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand six hundred forty-nine Euro (EUR 7,649) to bring it from its current amount of forty thousand one hundred Euro (EUR 40,100) up to an amount of forty-seven thousand seven hundred forty-nine Euro (EUR 47,749), through the issuance of seven thousand six hundred forty-nine (7.649) new class A shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, to be subscribed and paid for as follows:

- two hundred six (206) class A shares to be subscribed by Contaq Latvian Advisers S.à r.l., aforementioned, for the aggregate price of two thousand sixty Euro (EUR 2,060), consisting of (i) two hundred six Euro (EUR 206), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated to the share capital, and (ii) one thousand eight hundred fifty-four Euro (EUR 1,854) to be allocated to the share premium;

- six hundred eighty-five (685) class A shares to be subscribed by Argus Capital Partners II A L.P., aforementioned for the aggregate price of six thousand eight hundred fifty Euro (EUR 6,850), consisting of (i) six hundred eighty-five Euro (EUR 685), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated to the share capital, and (ii) six thousand one hundred sixty-five Euro (EUR 6,165) to be allocated to the share premium;

- three hundred ninety-four (394) class A shares to be subscribed by Argus Capital Partners II B L.P., aforementioned, for the aggregate price of three thousand nine hundred forty Euro (EUR 3,940), consisting of (i) three hundred ninety-four Euro (EUR 394), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated to the share capital, and (ii) three thousand five hundred forty-six Euro (EUR 3,546) to be allocated to the share premium;

- three thousand fifty-five (3,055) class A shares to be subscribed by Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., for the aggregate price of thirty thousand five hundred fifty Euro (EUR 30,550), consisting of (i) three thousand fifty-five Euro

(EUR 3,055), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated to the share capital, and (ii) twenty-seven thousand four hundred ninety-five Euro (EUR 27,495) to be allocated to the share premium;

- for two thousand two hundred seventy-six (2,276) class A shares to be subscribed by Syntaxis Mezzanine Fund I L.P., aforementioned, for the aggregate price of twenty two thousand seven hundred sixty Euro (EUR 22,760), consisting of (i) two thousand two hundred seventy-six Euro (EUR 2,276), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated to the share capital, and (ii) twenty thousand four hundred eighty-four Euro (EUR 20,484) to be allocated to the share premium; and

- one thousand thirty-three (1,033) class A shares to be subscribed by Tiroler Elektronik Holding GmbH, aforementioned, for the aggregate price of ten thousand three hundred thirty Euro (EUR 10,330), consisting of (i) one thousand thirty-three Euro (EUR 1,033), corresponding to the nominal value of such shares and to be allocated to the share capital, and (ii) nine thousand two hundred ninety-seven Euro (EUR 9,297) to be allocated to the share premium.

All the subscribed shares have been fully paid-up through contributions in cash in the aggregate sum of seventy-six thousand four hundred ninety Euro (EUR 76,490) out of which seven thousand six hundred forty-nine Euro (EUR 7,649) have been allocated to the share capital and sixty-eight thousand eight hundred forty-one Euro (EUR 68,841) have been allocated to the share premium, so that the total amount of seventy-six thousand four hundred ninety Euro (EUR 76,490) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the Members unanimously resolve to approve the amendment of Article 5 paragraph 1 of the articles of association, which shall now read as follows:

“The share capital is set at forty-seven thousand seven hundred forty-nine Euro (EUR 47,749) represented by forty-seven thousand six hundred fortynine (47,649) class A shares and one hundred (100) class B shares, in registered form, having a par value of one euro (1 €) each, all subscribed and fully paid-up.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,500.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Contaq Latvian Advisers S.à r.l., une société constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B, numéro 141.561,

dûment représentée par M. Ali Bouhrara, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mai 2011;

2) Argus Capital Partners II (Sub-Fund) LP, une société en commandite constituée et organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, Wests Centre, PO Box 76, St Helier, Jersey JE4 8PQ, Iles Anglo-normandes, immatriculée auprès de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro d'immatriculation LP 694, dûment représentée par son Associé Commandité, Argus Capital (General Partner II) Limited, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, Wests Centre, PO Box 76, St. Helier, Jersey, JE4 8PQ, Iles Anglo-normandes, immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 91597,

dûment représentée par M. Ali Bouhrara, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2011, à Jersey;

3) Argus Capital Partners II A LP, une société en commandite constituée et organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Academy House, 36 Poland Street, London W1F 7LU, United Kingdom, immatriculée auprès de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro d'immatriculation LP 695, dûment représentée par son Associé Commandité, Argus Capital (General Partner II) Limited, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, Wests Centre, PO Box 76, St. Helier, Jersey, JE4 8PQ, Iles Anglo-normandes, immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 91597,

dûment représentée par M. Ali Bouhrara, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2011, à Jersey;

4) Argus Capital Partners II B LP, une société en commandite constituée et organisée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Academy House, 36 Poland Street, Londres W1F 7LU, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro d'immatriculation LP 11659, dûment représentée par son Associé Commandité, Argus Capital (General Partner II) Limited, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, Wests Centre, PO Box 76, St. Helier, Jersey, JE4 8PQ, Iles Anglo-normandes, immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 91597,

dûment représentée par M. Ali Bouhrara, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2011, à Jersey;

5) Syntaxis Mezzanine Fund I L.P., une société en commandite constituée et organisée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social au 13-15, Victoria Road, Alexander House, BGU-GY1 St. Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Iles Anglo-normandes, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite de l'Île de Guernesey, sous le numéro 871, dûment représentée par son Associé Commandité, Syntaxis Capital G.P. Limited, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St. Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Iles Anglo-normandes, immatriculée dans les Registres de l'Île de Guernesey sous le numéro 47223,

dûment représentée par M. Ali Bouhrara, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 mai 2011, à Guernesey; et

5) Tiroler Elektronik Holding GmbH, une société constituée et organisée selon les lois autrichiennes, ayant son siège social au 1 Prof. Dr. Anton Kathrein Strasse, A-6342 Niederndorf bei Kufstein, Autriche, immatriculée auprès du Landesgericht d'Innsbruck, Autriche, sous le numéro 289900z,

dûment représentée par M. Ali Bouhrara, LL.M., ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2011, à Rosenheim.

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les uniques associées (les «Associés») de ContaQ Latvian Cable Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de quarante mille cent euros (EUR 40.100), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 141.413, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 septembre 2008, n°2366, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 5 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 avril 2010, n°836 (ci-après la «Société»).

Les comparantes, représentant l'entière part du capital social, ont revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille six cent quarante-neuf euros (EUR 7.649) pour le porter du montant actuel de quarante mille cent euros (EUR 40.100) à un montant de quarante-sept mille sept cent quarante-neuf euros (EUR 47.749);

2. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille six cent quarante-neuf euros (EUR 7.649) pour le porter du montant actuel de quarante mille cent euros (EUR 40.100) à un montant de quarante-sept mille sept cent quarante-neuf euros (EUR 47.749) par l'émission de sept mille six cent quarante-neuf (7.649) nouvelles parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui ont été émises et souscrites comme suit:

- deux cent six (206) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ont été souscrites par ContaQ Latvian Advisers S.à r.l, susmentionnée, pour un montant total de deux mille soixante euros (EUR 2.060) desquels (i) deux cent six euros (EUR 206) correspondant à la valeur nominale de ces actions et qui seront alloués au capital social et (ii) mille huit cent cinquante-quatre euros (EUR 1.854) seront alloués à la prime d'émission.

- six cent quatre-vingt-cinq (685) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ont été souscrites par Argus Capital Partners II A L.P., susmentionnée, pour un montant total de six mille huit cent cinquante euros (EUR 6.850) desquels (i) six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 685) correspondant à la valeur nominale de ces actions et qui seront alloués au capital social et (ii) six mille cent soixante-cinq euros (EUR 6.165) seront alloués à la prime d'émission.

- trois cent quatre-vingt-quatorze (394) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ont été souscrites par Argus Capital Partners II B L.P., susmentionnée, pour un montant total de trois mille neuf cent quarante euros (EUR 3.940) desquels (i) trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 394) correspondant à la valeur nominale de ces actions et qui seront alloués au capital social et (ii) trois mille cinq cent quarante-six euros (EUR 3.546) seront alloués à la prime d'émission.

- trois mille cinquante-cinq (3.055) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ont été souscrites par Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., susmentionnée, pour un montant total de trente mille cinq cent cinquante euros (EUR 30.550) desquels (i) trois mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 3.055) correspondant à la valeur nominale de ces actions et qui seront alloués au capital social et (ii) vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 27.495) seront alloués à la prime d'émission.

- deux mille deux cent soixante-seize (2.276) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune ont été souscrites par Syntaxis Mezzanine Fund I L.P., susmentionnée, pour un montant total de vingt-deux mille sept cent soixante euros (EUR 22.760) desquels (i) deux mille deux cent soixante-seize euros (EUR 2.276) correspondant à la valeur nominale de ces actions et qui seront alloués au capital social et (ii) vingt mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 20.484) seront alloués à la prime d'émission; et

- mille trente-trois (1.033) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ont été souscrites par Tiroler Elektronik Holding GmbH, susmentionnée, pour un montant total de dix mille trois cent trente euros (EUR 10.330) desquels (i) mille trois cent trente euros (EUR 1.330) correspondant à la valeur nominale de ces actions et qui seront alloués au capital social et (ii) deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 9.297) seront alloués à la prime d'émission.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 76.490) desquels sept mille six cent quarante-neuf euros (EUR 7.649) ont été alloués au capital social et soixante-huit mille huit cent quarante et un euros (EUR 68.841) ont été alloués à la prime d'émission, de sorte que le montant de soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 76.490) est dès à présent à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quarante-sept mille sept cent quarante-neuf euros (EUR 47.749), représenté par quarante-sept mille six cent quarante-neuf (47.649) parts sociales de classe A et cent (100) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de les mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 1.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant des comparantes, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bouhrara et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. LAC/2011/26765. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082178/244.

(110092060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

SSCP Rotor Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.640.

Extrait des décisions des associés prises à Luxembourg en date du 9 mai 2011

Les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Les associés ont accepté la démission de:

- M. Chris Black, né le 16 septembre 1976 à Chertsey, en Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Liscartan House (4th floor), 127-131 Sloane Street, London SW1X 9AS, Grande-Bretagne, en qualité de membre du conseil de surveillance avec effet immédiat.

2) La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 9 mai 2011 pour une durée indéterminée:

- M. Rylee Muddle, né le 17 juin 1974 à Nelson, Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professionnelle à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SSCP Rotor Holdings SCA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011089357/20.

(110100642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Brookwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 145.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011087901/13.

(110098884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Ba'dol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011087902/13.

(110098672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eldora S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.591.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juin 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ELDORA S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011088245/17.

(110099655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

BLME Umbrella Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 142.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011087906/11.

(110098241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

RDC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 81.696.667,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.885.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Companies, Inc., a corporation incorporated under the laws of Delaware and having its principal place of business at 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, United States of America ("RCI" or the "Contributor") and

Atlantic Maritime Services Inc., a corporation incorporated under the laws of Texas and having its principal place of business at 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, United States of America ("AMSI");

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of RDC International S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Cayman Islands by a deed enacted on 24 August 2007, the effective place of management and control of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by the undersigned notary on 17 November 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 30 dated 6 January 2010 and the registered office of which has been transferred to Luxembourg by a deed enacted by the undersigned notary on 23 February 2010, published in the Memorial C number 787 dated 16 April 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.885 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended for the last time by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, on December 29, 2010, not yet published in the Mémorial C.

II.- That the 74,696,667 (seventy-four million six hundred ninety-six thousand six hundred sixty seven shares) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 7,000,000 (seven million United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 74,696,667 (seventy four million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven United States Dollars) to USD 81,696,667 (eighty one million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven United States Dollars) by the issuance of 7,000,000 (seven million) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 63,000,000 (sixty three million United States Dollars), which shall be allocated to a specific share premium account to the exclusive benefit of the holder of the shares to be issued (i.e. Rowan Companies, Inc.) and of which USD 700,000 (seven hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Rowan Companies, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 7,000,000 (seven million United States Dollars) so as to raise it from its current amount USD 74,696,667 (seventy-four million six hundred ninety-six thousand six hundred sixty-seven United States Dollars) to USD 81,696,667 (eighty one million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven United States Dollars) by the issuance of 7,000,000 (seven million) new shares (the “New Shares”) with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “Share Capital Increase”), subject to the payment of a share premium of USD 63,000,000 (sixty three million United States Dollars) (the “Share Premium”), and of which USD 700,000 (seven hundred thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

It is further resolved that the Share Premium shall be allocated to a specific share premium account to the exclusive benefit of the holder of the New Shares (the “Share Premium Account”), so that any sums from the Share Premium Account be paid only to the holder of the New Shares.

The New Shares are subscribed by the Contributor. The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind (the “Contribution”) consisting in (i) 1,000 (one thousand) ordinary shares with a total fair market value of USD 70,000,000 (seventy million United States Dollars) held by the Contributor in RDC Arabia Drilling Inc., a Texas corporation converted into a Cayman Islands exempted company having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9005 Cayman Islands (“RDC Arabia”).

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.

Intervention – Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Regis Galiotto, prenamed, by virtue of the proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 70,000,000 (seventy million United States Dollars) and has been approved by all the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated May 11, 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the shares of RDC Arabia to be contributed is in the process of being definitely determined at the time of this extraordinary general meeting. The valuation being in the process of finalization, it might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, the number of New Shares and the Share Premium may be adjusted accordingly, by virtue of a shareholders meeting to be held before a public notary.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

d) Jean-François Findling, residing at 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented by Regis Galiotto, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on May 11, 2011.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Share Capital Increase, and confirm the validity of the payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Rowan Companies, Inc.: 46,431,467 (forty six million four hundred thirty one thousand four hundred sixty seven) shares; and

- Atlantic Maritime Services, Inc.: 35,265,200 (thirty-five million two hundred sixty-five thousand two hundred) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 81,696,667 (eighty one million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven United States Dollars), represented by 81,696,667 (eighty one million six hundred ninety six thousand six hundred sixty seven) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le douzième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Rowan Companies, Inc., une société constituée selon le droit de l’Etat du Delaware et ayant son siège social sis au 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, Etats-Unis d’Amérique («RCl»)ou l’«Apporteur»), et

Atlantic Maritime Services Inc.,, une société constituée selon le droit de l’Etat du Texas et ayant son siège social sis au 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, Etats-Unis d’Amérique («AMSI»);

Ici représentées par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été données «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées telle que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d’acter comme suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de RDC International S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée selon le droit des Iles Caïman suivant un acte notarié du 24 août 2007, dont le centre effectif de gestion et de contrôle a été transféré à Luxembourg par un acte notarié du notaire soussigné en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 30 du 6 janvier 2010 et dont le siège social a été transféré à Luxembourg par un acte notarié du notaire soussigné en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C

numéro 787 du 16 avril 2010, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.885 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis Kessler, en date du 29 décembre 2010 et non encore publié au Mémorial C.

II. Que les 74.696.667 (soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent avoir été dûment informés au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 7.000.000 USD (sept millions Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 74.696.667 USD (soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) à un montant de 81.696.667 USD (quatre-vingt-un million six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) par l'émission de 7.000.000 (sept millions) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 63.000.000 USD (soixante-trois millions Dollars américains), duquel un montant de 700.000 USD (sept cent mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Rowan Companies, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.000.000 USD (sept millions Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 74.696.667 USD (soixante-quatorze millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) à un montant de 81.696.667 USD (quatre-vingt-un million six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains) par l'émission de 7.000.000 (sept millions) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (l'«Augmentation de Capital Social»), soumise au paiement d'une prime d'émission globale de 63.000.000 USD (soixante-trois millions Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 700.000 USD (sept cent mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale.

Il est en outre décidé que la Prime d'Emission sera allouée à un compte prime d'émission spécifique au profit exclusif du détenteur des Nouvelles Parts (le «Compte Prime d'Emission»), afin que les sommes issues du Compte Prime d'Emission soient versées uniquement au détenteur des Nouvelles Parts.

Les Nouvelles Parts sont souscrites par l'Apporteur. L'Augmentation de Capital Social et la Prime d'émission sont entièrement libérés par voie d'un apport en nature (l'«Apport») consistant en 1.000 (mille) parts sociales ordinaires d'un montant total de 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars américains) détenues par l'Apporteur dans RDC Arabia Drilling Inc., une société de droit texan transformée en une société exemptée des Iles Caïman, ayant son siège social sis au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9005 Cayman Islands («RDC Arabia»).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter le paiement par l'Apporteur de l'Augmentation de Capital Social et de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention de l'Apporteur - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Regis Galiotto, précité, en vertu de la procuration donnée sous seing privé, lequel déclare effectuer le paiement de l'Augmentation de Capital Social et de la Prime d'Emission par voie de l'Apport, lequel est maintenant à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 70.000.000 USD (soixante-dix millions Dollars américains) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 11 mai 2011, qui devra rester annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La valeur des parts de RDC Arabia à être apportées est en phase d'être définitivement déterminée au moment de cette assemblée générale extraordinaire. L'évaluation étant en cours de finalisation, elle pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, le nombre des nouvelles Parts et la Prime d'Emission sera ajustée en ce sens, en vertu d'une l'assemblée générale des associés tenue par-devant notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

- a) John L. Buvens, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b) William H. Wells, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;
- d) Jean-François Findling, demeurant au 28, Rue Lucien Wercollier, L-8156 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Regis Galiotto, précité, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 11 mai 2011.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport et son évaluation et confirment la validité du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société se compose ainsi:

- Rowan Companies, Inc.: 46.431.467 (quarante-six millions quatre cent trente et un mille quatre cent soixante-sept) parts sociales; et
- Atlantic Maritime Services, Inc.: 35.265.200 (trente-cinq millions deux cent soixante-cinq mille deux cents) parts sociales.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article 8 demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 81.696.667 (quatre-vingt-un million six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept Dollars américains), représenté par 81.696.667 (quatre-vingt-un million six cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille Euros (7.000.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23299. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011084022/262.

(110094120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

BNL International Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 40.924.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011087909/14.

(110098647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planification de Travaux Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 101.644.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087911/10.

(110098402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Caduceus Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.090.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011087912/12.

(110098475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Sweet Port S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 55.614.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 février 2011 au siège social

Par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 février 2011 au siège social, il a été décidé:

- d'accepter la démission de la société ALTER AUDIT S.A., ayant son siège social à 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 110.675, de ses fonctions de commissaire aux comptes et de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat;

- de nommer avec effet immédiat en son remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes et de réviseur d'entreprises agréé, la société A3T S.A., ayant son siège social à 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 158.687.

Ses mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088602/18.

(110099560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

CFSH Secondary Opportunities S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 137.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011087914/12.

(110098249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Curzon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.300.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Curzon Investments S.A.

Martinus C.J. Weijermans

Administrateur B

Référence de publication: 2011087918/14.

(110098264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Compagnie Luxembourgeoise de Financement de Commerces, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 59.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087916/10.

(110098822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Aberdeen Property Investors IIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.282.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 31 mai 2011 a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de

Messieurs

- Jon Gustav Martin Rikard Lekander, Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management, Sveavägen 20, SE 103 67 Stockholm, Suède

- Rickard Backlund, (Président du Conseil d'Administration), Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management, Sveavägen 20, SE 103 67 Stockholm, Suède

- Andrew Smith, One Bow Churchyard; Londres EC4M 9HH Grande-Bretagne Et de Madame

- Victoria Brown, 2B Rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour **ABERDEEN PROPERTY INVESTORS IIM S.A.**

Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011090222/24.

(110101482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

CWI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087919/10.

(110099013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Cyesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087920/10.

(110098813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

E.G. Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 109.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011087923/10.

(110098664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Alphadoz Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.566.

—
STATUTS

L'an deux mille onze,

Le quatorze juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1. Monsieur Eric ANNEZER, administrateur de sociétés, né le 1^{er} juin 1962 à Miliana (Algérie), demeurant professionnellement à L-2611 Howald, 183, route de Thionville,

2. "SARL ALPHADOZ", une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-45000 Orléans, 23, avenue des Droits de l'Homme, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 531 853 117,

représentée par son gérant unique, Monsieur Dominique ORTIZ, administrateur de sociétés, né le 31 août 1962 à Clermont-Ferrand (France), demeurant à F-45400 Fleury-les-Aubrais, 129, rue Anatole France.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de "ALPHADOZ BENELUX S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Howald.

Le siège de la société peut être transféré en tout endroit du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux de liaison, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas ou des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration du transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers, par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet social la fourniture de services de conseil et d'appui technique, la réalisation d'études, la coordination et l'assistance à la conception de systèmes embarqués pour industriels, la gestion de ressources humaines, la formation ainsi que toutes opérations commerciales de nature à faciliter la réalisation de l'objet social.

La société a en outre pour objet social toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter son concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, et faire mettre en valeur ses affaires et brevets.

En outre, la société pourra fournir des prestations administratives et de bureau dans les sociétés dans lesquelles elle détient des participations ainsi que pour les tiers avec lesquels elle entretient des liens commerciaux.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,00), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,00), représenté par six cent (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté dans la limite du capital autorisé conformément aux dispositions légales, par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé, dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocable par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, courrier électronique, fax ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de son administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Assemblées

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire des actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Année sociale - Répartition de bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 15. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Eric ANNEZER, prénommé,	200
2.- "SARL ALPHADOZ", prénommée,	200
Total: quatre cents actions	400

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,00) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion:

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Eric ANNEZER, prénommé,
 - b) Monsieur Dominique ORTIZ, prénommé,
 - c) Monsieur Michel BOUVIER, ingénieur, né le 21 mars 1956 à Paris (France), demeurant à F-84120 Pertuis, 57, rue de Vinolly.
3. Est nommé commissaire aux comptes:

"International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.093.
4. Est nommé premier administrateur-délégué:

Monsieur Eric ANNEZER, prénommé.

Il pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.
5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.
6. Le siège social est établi à L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Annezer, D. Ortiz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2011. Relation: LAC / 2011 / 27811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086037/179.

(110096474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Eagle GP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 132.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2011087924/11.

(110098906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eagle LP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 132.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2011087925/11.

(110098908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.337,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

En date du 28 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Le mandat de TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le mandat de Monsieur Rohn Thomas Grazer, avec adresse au Pier 1, Bay 1, San Fransisco, Etats-Unis, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La démission de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, bâtiment Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant a été acceptée avec effet au 6 juin 2011.

Madame Ingrid van der Hoorn, avec adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 115, Schiphol Airport, 1118 BG Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Référence de publication: 2011091642/22.

(110104311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Eagle 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2011087926/11.

(110098893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eagle 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2011087927/11.

(110098895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eagle 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2011087928/11.

(110098896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Captiva MPV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 71.750,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la société tenue le 27 juin 2011

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé:

– d'accepter les démissions présentées par deux gérants de la Société, à savoir Monsieur Alan DUNDON et Monsieur Frédéric SALVADORE avec effet au 27 juin 2011,

– de nommer les gérants suivants en remplacement des gérants ayant démissionné, avec effet au 27 juin 2011 et and pour une durée se terminant lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue en 2016:

* Monsieur Ismaël DIAN, employé privé, né le 12 novembre 1979 à Virton, Belgique, ayant son adresse privée au 3, rue Chanoine Gringoire, B-6820 Florenville, Belgique, comme gérant de catégorie C;

* Monsieur Steve SIMONETTI, employé privé, né le 30 janvier 1980 à Thionville, France, ayant son adresse privée 4 Chemin des Cèdres, F-57330 Hettange-Grande, France, comme gérant de catégorie C

Pour extrait sincère et conforme
Pour CAPTIVA MPV S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011090669/21.

(110101626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 3 juin 2011

1. M. Jong Doo KIM a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Tae Jong LEE a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Kang-Seon KIM a démissionné de son mandat de gérant.

4. M. Hyoung Hee CHOI, administrateur des sociétés, né le 14 novembre 1961 à Kangrueng-si, Kangwon-do (Corée), demeurant à 1303-22, Seocho-dong, Seocho-gu, Seoul (Corée), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

5. M. Gee Won PARK, administrateur des sociétés, né le 20 avril 1965 à Seoul (Corée), demeurant à 1303-22, Seocho-dong, Seocho-gu, Seoul (Corée), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

6. M. Hyung Rak CHUNG, administrateur des sociétés, né le 10 août 1969 à Seoul (Corée), demeurant à 1303-22, Seocho-dong, Seocho-gu, Seoul (Corée), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l.

Interstrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011090728/21.

(110101863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

**Mokwalo S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Mokwalo SPF S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial - Société Anonyme).**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 135.684.

In the year two thousand and eleven.

On the twentieth day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial -"SPF") under the form of a public limited company (société anonyme) MOKWALO SPF S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial Société Anonyme, with registered office in L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine, R.C.S. Luxembourg number B 135684, incorporated by deed of the undersigned notary on the 6th of December 2007, published in the Mémorial C number 465 of the 22nd of February 2008.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Rename the company into MOKWALO S.A..

2. Conversion of the company from a family wealth management company (SPF Société de Gestion de patrimoine familial) as determined by the law of May 11, 2007 into an ordinary holding company (SOPARFI) by amendment of Articles 1, 4 and 18 of the articles of incorporation.

3. Amendment of Articles 1 and 18 by deleting any reference to the law of May 11, 2007.

4. Amendment of Article 4 by giving it the following wording:

The purpose of the Company is to carrying out of any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate, patent rights and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may directly or indirectly invest into the development of patents and acquire patents with the purpose of giving licences to commercial users. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word and the conduct of any business in connection therewith.

5. Increase the share capital from EUR 31,000.-to EUR 44,300.-by issuing 133 new shares with a par value of EUR 100.- and a share premium of EUR 2,406.-each. The share premium of EUR 319,998.shall be contributed to a special reserve of the company.

6. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

The corporate capital is set at forty-four thousand three hundred euro (44,300.-EUR) represented by four hundred and forty-three (443) shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation. Shares may be issued in registered or bearer form at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by the law of 10 August 1915, purchase its own shares.

7. Allow the subscription of all the new issued shares by Mr Claus Hecht Johansen residing in Surrey.

8. Accept the resignation as members of the board of directors of Mrs. Helene Müller and Mrs. Laila Hvarre.

9. Appoint as new members of the board of directors in addition to Mr John Hvarre:

a) Mr Claus Hecht Johansen, company director, born on March 22, 1965 in Copenhagen, residing in Atlantis, Old Avenue, UK-Kt 13 OPX Weybridge, Surrey;

b) Mr Michael Vesthardt, attorney-at-law, born on January 7, 1961, residing Vesterled 12, DK-2100 Copenhagen.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to rename the company into MOKWALO S.A..

Second resolution

The meeting decides to convert the company from a family wealth management company (SPF -Société de Gestion de patrimoine familial) as determined by the law of May 11, 2007 into an ordinary holding company (SOPARFI) by amendment of Articles 1, 4 and 18 of the articles of incorporation.

Third resolution

The meeting decides to amend Articles 1 and 18 of the articles of incorporation to give them the following wording:

" **Art. 1.** There exists a public limited company ("the Company") governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present Articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of MOKWALO S.A.."

" **Art. 18.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended."

Fourth resolution

The meeting decides to amend Article 4 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is to carrying out of any commercial, industrial and financial operations, the investment in and development of real estate, patent rights and movable property and the investment in participating interests, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests. The Company may directly or indirectly invest into the development of patents and acquire patents with the purpose of giving licences to commercial users. The Company may perform everything connected with the foregoing in the widest sense of the word and the conduct of any business in connection therewith."

Fifth resolution

The meeting decides to increase the share capital to the extent of thirteen thousand three hundred euro (13,300.-EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.-EUR) to forty-four thousand three hundred euro (44,300.-EUR), by the issue of one hundred and thirty-three (133) new shares with a par value of one hundred euro (100,EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares and issued with a share premium of two thousand four hundred and six euro (2,406.-EUR) per share.

Sixth resolution

The one hundred and thirty-three (133) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash as well as the share premium, with the agreement of all the shareholders, by Mr Claus HECHT JOHANSEN, company director, residing in Atlantis, Old Avenue, UK-Kt 13 OPX Weybridge, Surrey (United Kingdom).

The sum of three hundred and thirty-three thousand two hundred and ninety-eight euro (333,298.-EUR), being for the capital increase the amount of thirteen thousand three hundred euro (13,300.-EUR) and for the share premium the amount of three hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-eight euro (319,998.-EUR), is forthwith at the

free disposal of the public limited company MOKWALO S.A., as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Seventh resolution

The meeting decides to amend article five of the articles of incorporation in order to reflect such actions and to give it the following wording:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at forty-four thousand three hundred euro (44,300.-EUR) represented by four hundred and fortythree (443) shares with a par value of one hundred euro (100.-EUR) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation. Shares may be issued in registered or bearer form at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by the law of 10 August 1915, purchase its own shares."

Eighth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mrs. Helene Boriths MÜLLER and Mrs. Laila HVARRE as members of the board of directors of the company and to accord full and entire discharge to them for the execution of their mandates.

Ninth resolution

The meeting decides to appoint as new members of the board of directors of the company in addition to Mr. John Nikolaj HVARRE CHRISTENSEN:

- Mr Claus HECHT JOHANSEN, company director, born on March 22, 1965 in Copenhagen (Denmark), residing in Atlantis, Old Avenue, UK-Kt 13 OPX Weybridge, Surrey (United Kingdom);

- Mr Michael VESTHARDT, attorney-at-law, born on January 7, 1961, in Aarhus (Denmark), residing Vesterled 12, DK-2100 Copenhagen (Denmark).

Their mandates shall end at the ordinary general meeting to be held in the year 2012.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand nine hundred and fifty euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOKWALO SPF S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial - Société Anonyme, avec siège social à L-1341 Luxembourg, 9, Place Clairefontaine, R.C.S. Luxembourg numéro B 135684, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 465 du 22 février 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rebaptiser la société en MOKWALO S.A..

2. Transformation de la société d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") régie par la loi du 11 mai 2007 en une société de participation financière (SOPARFI) par la modification des articles 1^{er}, 4 et 18 des statuts.

3. Modification des articles 1 et 18 par la suppression de toute référence à la loi du 11 mai 2007.

4. Modification de l'article 4 on lui donnant la teneur suivante:

La société a pour objet la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles et financières, l'investissement et le développement dans des valeurs mobilières et immobilières, l'investissement dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut directement ou indirectement investir dans le développement de brevets et acquérir des brevets avec l'objet de donner licences à des usagers commerciaux. La société pourra effectuer toutes opérations en relation avec l'objet tel que mentionné ci-dessus, et ce, dans son interprétation la plus large, et la réalisation de toutes activités en relation avec celui-ci.

5. Augmentation du capital social de EUR 31.000,- à 44.300,- par l'émission de 133 actions nouvelles avec une valeur nominale de EUR 100,- et une prime d'émission de EUR 2.406,- chacune. La prime d'émission de EUR 319.998,- sera transférée à une réserve spéciale de la société.

6. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à quarante-quatre mille trois cents euros (44.300,-EUR) représenté par quatre cent quarante-trois (443) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

7. Admission à la souscription de toutes les nouvelles actions de Monsieur Claus Hecht Johansen demeurant en Surrey.

8. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration Madame Helene Müller et Madame Laila Hvarre.

9. Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration en plus de Monsieur John Hvarre.

a) Monsieur Claus Hecht Johansen, administrateur de société, né le 22 mars 1965 à Copenhague, demeurant à Atlantis, Old Avenue, UK-Kt 13 OPX Weybridge, Surrey;

b) Monsieur Michael Vesthardt, avocat, né le 7 janvier 1961, demeurant à Vesterled 12, DK-2100 Copenhague.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de rebaptiser la société en MOKWALO S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") régie par la loi du 11 mai 2007 en une société de participation financière (SOPARFI) par la modification des articles 1^{er}, 4 et 18 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 1^{er} et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de MOKWALO S.A.."

" **Art. 18.** La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles et financières, l'investissement et le développement dans des valeurs mobilières et immobilières, l'investissement dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut directement ou indirectement investir dans le développement de brevets et acquérir des brevets avec l'objet de donner licences à des usagers commerciaux. La société pourra effectuer toutes opérations en relation avec l'objet tel que mentionné ci-dessus, et ce, dans son interprétation la plus large, et la réalisation de toutes activités en relation avec celui-ci."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize mille trois cents euros (13.300,-EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) à quarante-quatre mille trois cents euros (44.300,-EUR), par l'émission de cent trente-trois (133) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes et issues avec une prime d'émission de deux mille quatre cent six euros (2.406,-EUR) par action.

Sixième résolution

Les cent trente-trois (133) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par versement en numéraire ainsi que la prime d'émission payée, avec l'accord de tous les actionnaires, par Monsieur Claus HECHT JOHANSEN, administrateur de société, demeurant à Atlantis, Old Avenue, UK-Kt 13 OPX Weybridge, Surrey (Royaume-Uni).

La somme de trois cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (333.298,-EUR), faisant pour l'augmentation du capital le montant de treize mille trois cents euros (13.300,-EUR) et pour la prime d'émission le montant de trois cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (319.998,-EUR), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme MOKWALO S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-quatre mille trois cents euros (44.300,-EUR) représenté par quatre cent quarante-trois (443) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions."

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Helene Boriths MÜLLER et de Madame Laila HVARRE comme membres du conseil d'administration et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration en plus de Monsieur John Nikolaj HVARRE CHRISTENSEN:

- Monsieur Claus HECHT JOHANSEN, administrateur de société, né le 22 mars 1965 à Copenhague (Danemark), demeurant à Atlantis, Old Avenue, UK-Kt 13 OPX Weybridge, Surrey (Royaume-Uni);

- Monsieur Michael VESTHARDT, avocat, né le 7 janvier 1961 à Aarhus (Danemark), demeurant à Vesterled 12, DK-2100 Copenhague (Danemark).

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mai 2011. Relation GRE/2011/2029. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011080128/255.

(110089213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Eagle 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2011087929/11.

(110098897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eagle 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2011087930/11.

(110098898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eagle 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2011087931/11.

(110098899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

ELISA Européenne et Luxembourgeoise d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 16.422.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 juin 2011

Le mandat des administrateurs venant à échéance avec la présente assemblée, l'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire de 2017 le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué

Evelyne JASTROW, administrateur et administrateur-délégué de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

Marc Alain JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L-8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

et à celui de commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011090770/21.

(110101730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Eagle 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2011087932/11.

(110098902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eagle 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 131.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2011087933/11.

(110098903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

EuroCore Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087934/10.

(110098674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

CanLux AB Investments One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.583.

En date du 19 mai 2011, Canada Retail Holdings, L.P. a cédé la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'occasion de la constitution de CanLux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.435.

En conséquence, la participation dans la Société est la suivante:

CanLux II S.à r.l. détient:

(i) cent vingt (120) parts sociales rachetables de Série 1,

(ii) cent vingt (120) parts sociales rachetables de Série 2,

(iii) cent vingt (120) parts sociales rachetables de Série 3,

(iv) cent vingt (120) parts sociales rachetables de Série 4,

(v) cent vingt (120) parts sociales rachetables de Série 5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CanLux AB Investments One S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011091692/22.

(110103257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Héméra-Ingénierie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9571 Wiltz, 5, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 147.149.

L'an deux mil onze, le vingt mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Françoise MOREAU, fonctionnaire, née à Luang-Prabang (Laos), le 3 avril 1961, dont la résidence en France est à F-75016 Paris (France), 70, rue Michel-Ange,

2.- Monsieur Jacques WEBER, fonctionnaire, né à Montmorency (France), le 30 juillet 1958, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt (France), 9, avenue du Général Leclerc.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée Héméra-Ingénierie a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 3 juillet 2009, publiée au Mémorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations du 7 août 2009 numéro 1529, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hesperange, en date du 26 février 2010, publiée au Mémorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations du 5 mai 2010 numéro 943

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 147.149,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent parts sociales (100) de cents vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Héméra-Ingénierie» avec siège social à L-9654 Gumelscheid

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Grumelscheid à L-9571 Wiltz, 5, rue des Tanneurs, et de modifier l'article 2 premier alinéa afférent des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Wiltz.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la Société et de modifier l'article 4 des statuts par adjonction d'un nouvel alinéa avant l'alinéa final, libellé comme suit:

« **Art. 4. (avant-dernier alinéa nouveau).** La société a encore pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la gestion et la location de biens immobiliers pour compte propre. Ainsi que les création et commercialisation d'œuvres artistiques et de toutes activités que ses filiales pourraient avoir.»

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jacques WEBER et Madame Françoise MOREAU (ép. BRUGEROLLE) en leur qualité de gérants et lui donne pleine et entière décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Jean MOREAU, né le 20 février 1936, à Pont Melvez (22000 Cotes d'Armor) France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

90576

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent" approximativement à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Moreau, J. Weber, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 26 mai 2011 - WIL/2011/409 - Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 1^{er} juin 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011090103/57.

(110099451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

EuroCore Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087935/10.

(110098677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

EuroCore Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011087936/10.

(110098688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Jacuzzi Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.812.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Jacuzzi Luxco S.à r.l.

Martinus Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2011095650/14.

(110106740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.
